

**Date d'envoi de la convocation : 20 Mai 2014**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 93**  
**Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 81**  
**Nombre de Procurations : 11**  
**Nombre de Votants : 92**  
**Date d'affichage du compte rendu : 2 Juin 2014**  
**Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :**

20 Juin 2014

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** MM. Pascal HUGUENIN (Suppléant de BOUZE lès BEAUNE), Francis LECHAUVE (Suppléant de MELOISEY).

**Délégués ayant donné procuration :**

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Stéphane DAHLEN,
- Mme Isabelle BIANCHI à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Marie-France BRAVARD,
- M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Carla VIAL à Mme Virginie LEVIEL,
- M. Jean-Benoît VUITTENEZ à Mme Anne CAILLAUD,
- Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Michel PICARD,
- M. Marc DENIZOT à M. Patrick MANIERE,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** MM. Jean CHEVASSUT.

**Secrétaire de séance :** Mme Justine MONNOT.

**VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE  
MONTAGNY-LES-BEAUNE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT DE LA BASE NAUTIQUE**

M. Jean-Paul ROY, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de sa réunion du 13 juillet 2013, le Bureau communautaire a émis un avis favorable sur le principe du versement d'un fonds de concours à la commune de MONTAGNY-les-BEAUNE pour l'installation d'un équipement immobilier, afin d'améliorer les conditions d'accueil du Club de Voile, de répondre aux nouvelles conditions réglementaires en vigueur et de bénéficier de l'agrément de la Fédération Française de Voile.

Le montant de l'investissement global a été estimé à 4 500 € TTC. Cette dépense devant être engagée dans les meilleurs délais, le rapporteur propose d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Supplémentaire mis à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 30 juin 2014, soit 2 250 € correspondant à la participation prévue par la Communauté d'Agglomération dans le cadre des fonds de concours, soit 50% maximum de l'investissement restant à la charge de la commune, maître d'ouvrage.

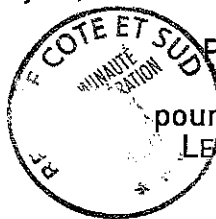
Par ailleurs, le rapporteur précise que la commune ayant du faire face à des dépenses imprévues telles que l'achat de containers pour stocker le matériel entreposé dans des locaux inondés à la suite de la montée du niveau de l'eau du lac de manière permanente (*une étude hydraulique est en cours pour en déterminer les causes*), le Maire de la commune sollicite la mise en place d'un second fond de concours, dans les mêmes conditions, pour participer à l'investissement réalisé, soit 2 000 € pour une dépense estimée à 4 000 € TTC.

Il précise que cette opération ne sera toutefois possible qu'une fois les containers rachetés à l'association par la commune.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- approuve les propositions présentées par le rapporteur,
- demande au Président d'inscrire au Budget Supplémentaire, objet d'un rapport à l'ordre du jour de la séance de Conseil Communautaire du 30 juin prochain, un complément de crédits à hauteur de 4 250 € correspondant au montant total des deux fonds de concours,
- autorise le Président à verser les fonds de concours au profit de la Commune de MONTAGNY lès BEAUNE, sous réserve d'une délibération concordante de la part du Conseil Municipal de la Commune,
- autorise le Président à signer tout document contractuel à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRÉSIDENT**  
pour le PRÉSIDENT et par délégation  
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**GILLES ATTARD**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
<b>Numéro de l'acte</b>	14_56
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.8 - Fonds de concours
<b>Objet de l'acte</b>	Versement fonds de concours à la commune de MONTAGNY les BEAUNE au profit du développement de la Base nautique
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200006682-20140526-14_56-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	20/06/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	20/06/2014